



## PRÉFÈTE DE LA LOZÈRE

### DIRECTION DES SERVICES DU CABINET

SERVICE INTERMINISTÉRIEL  
DE DÉFENSE ET  
DE PROTECTION CIVILES

CAB/SIDPC/MG/n° 191  
Affaire suivie par :  
Matthieu GAUDIN  
☎ 04.66.49.60.91  
matthieu.gaudin@lozere.gouv.fr

Mende, le 19 AOUT 2019

La Préfète

à

Liste des destinataires in fine

**OBJET** : Pêche à l'aimant dans les cours d'eau, lacs, fleuves, canaux et rivières.

**RÉFÉRENCES** : - Edit de Colbert attribuant à l'État toute découverte réalisée dans un cours d'eau.  
- Loi n° 89-900 du 18/12/1989, codifiée sous l'article L 542-1 du code du Patrimoine.

La pêche à l'aimant est une pratique de loisir de plus en plus répandue et il peut arriver qu'à cette occasion des munitions soient découvertes.

L'intervention du déminage pour ces événements, engage les personnels sur des urgences les détournant ainsi de leur mission première de lutte contre le terrorisme.

De plus, la manipulation d'objets potentiellement explosifs par des usagers engendre des risques de :

- fuite d'un produit incendiaire pouvant entraîner une anti-inflammation,
- fuite d'un agent toxique de guerre pouvant créer une intoxication ou une contamination,
- explosion plus ou moins importante,
- détournement pour une action malveillante.

Enfin la pratique de la pêche à l'aimant, sans autorisation administrative adéquate est considérée comme illégale.

En effet, sur les terrains privés, l'autorisation du propriétaire est requise, hormis la recherche d'un objet dit « historique », qui nécessite alors l'autorisation du préfet.


Quant aux domaines publics que sont les cours d'eau, lacs et autres canaux, l'autorisation de l'État est requise au titre de la propriété des biens sous-marins.

Je vous remercie de bien vouloir porter à ma connaissance toutes activités de ce type susceptibles de survenir dans votre commune.

La préfète

  
Christine WILS-MOREL

SERVICES ADMINISTRATIFS : du lundi au jeudi 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00  
le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

 : Préfecture de la Lozère – BP 130 – 48005 MENDE CEDEX

Site internet : [www.lozere.gouv.fr](http://www.lozere.gouv.fr)

☎ : 04-66-49-60-00 – Télécopie : 04-66-49-17-23